

Droits d'utilisation et acquittements des droits

1. Miele donne au PARTENAIRE SERVICES le droit simple (non exclusif) à l'utilisation des applications services Miele dans le cadre d'accords commerciaux existants avec Miele. Il est révocable à tout instant et non transmissible.

2. Tous les contenus et toutes les données des applications Miele Service sont protégés spécialement au titre des droits d'auteur. Leur utilisation, en particulier la copie, la diffusion, la rétro-conception, la décompilation et la manipulation doit avoir préalablement été autorisée par écrit par Miele. Ceci s'applique également aux actualisations (Updates) du logiciel lorsqu'elles sont mises à disposition par Miele. L'utilisation du logiciel est soumise aux conditions de ce contrat. Les informations, les applications Miele Service et les documentations sont protégées par les droits d'auteur, les contrats de droits d'auteurs internationaux ainsi que d'autres lois sur la propriété intellectuelle.

3. L'utilisation des applications Miele Service donne lieu à des frais de licence sur la base de tarifs des applications Miele Service. Les frais de licence sont dus dès la conclusion de cet accord.

4. Les actualisations sont mises à disposition par Internet ou sur un support de données contre des droits tels que fixés sur le tarif des applications Miele Service applicable.

5. L'utilisation du logiciel est limitée au nombre de licences énoncé dans le bon de commande. Si plus de 10 licences sont nécessaires, ceci doit préalablement faire l'objet d'un accord écrit avec Miele.

A - Prestations de Miele

1. Miele met à disposition du PARTENAIRE SERVICES les modules des applications Miele Service commandés dans l'annexe. Une copie sur support de données du logiciel nécessaire est remise au PARTENAIRE SERVICES – indépendamment du nombre de licences acquises – après conclusion de cet accord.

2. Miele met régulièrement à disposition des actualisations (updates) du logiciel.

3. Miele informe le PARTENAIRE SERVICES sur la configuration requise pour l'utilisation des applications Miele Service. Le PARTENAIRE SERVICES assume les coûts en résultant, en particulier l'équipement informatique à savoir le matériel et le système d'exploitation nécessaires. Miele se réserve le droit d'adapter la configuration système aux standards techniques du marché.

Obligations du PARTENAIRE SERVICES

4. Le PARTENAIRE SERVICES s'engage à ne pas transmettre les applications Miele Service à des tiers. En cas de transmission du logiciel à ses collaborateurs sans prise en compte du type de collaboration et en l'absence de disposition juridique particulière, le PARTENAIRE SERVICES engage également les collaborateurs. Si le PARTENAIRE SERVICES apprend que le logiciel a été transmis à des tiers non autorisés, il est tenu d'en informer Miele par écrit dans les plus brefs délais.

2. Le PARTENAIRE SERVICES s'engage à utiliser le logiciel dans le respect de l'ordre juridique, en particulier en ce qui concerne les droits relatifs à la propriété, de concurrence et de marque.

3. Le PARTENAIRE SERVICES doit se protéger par des mesures de sécurité appropriées et prévoir la sauvegarde des données et un programme antivirus avant d'utiliser le logiciel.

4. Le PARTENAIRE SERVICES s'engage à ne rien faire qui puisse porter préjudice à l'image et à la bonne réputation de Miele.

5. Le PARTENAIRE SERVICES s'engage à laisser tous les symboles et logos Miele dans leur forme originale et à ne pas les modifier ou les recouvrir.

6. En cas de non-respect des clauses citées, le PARTENAIRE SERVICES aurait à supporter les coûts que cela occasionnerait à Miele. Miele se réserve le droit d'exiger des dommages et intérêts dans le cadre de la loi.

7. Outre les accords stipulés ici, les accords particuliers relatifs aux services et d'autres accords conclus avec Miele sont également valables.

B - Exclusion de la garantie et de la responsabilité

1. Miele s'efforce de mettre à jour et de renseigner les données techniques importantes pour le logiciel. Miele s'efforce également de faire en sorte que le logiciel soit fonctionnel et dépourvu de virus avec le soin usuel. L'utilisation s'effectue cependant dans la responsabilité seule du PARTENAIRE SERVICES.

2. La responsabilité de Miele est exclue pour tout dysfonctionnement ou dommage liés à l'utilisation des applications Miele Service, en particulier l'interruption de fonctionnement, la panne d'utilisation, la perte de bénéfices, la perte d'information et de données et tous dommages indirects liés au défaut. Ceci vaut également pour les pannes et dommages causés par des difficultés techniques de mise à disposition.

3. L'utilisation des applications Miele Service présuppose une compétence professionnelle et des connaissances sur les produits de la part du PARTENAIRE SERVICES ainsi que la prise en compte des règles de sécurité, des lois, des directives et des normes.

4. Miele ne garantit pas l'exactitude, l'exhaustivité, la qualité, la fiabilité et la conformité juridique des informations indiquées par le logiciel, ni les résultats qui peuvent être obtenus en utilisant les informations, ni le bon fonctionnement du logiciel installé ou des mises à jour téléchargées avec les autres programmes installés sur l'ordinateur de l'utilisateur.

5. La responsabilité en cas de dommages créés par fait intentionnel ou par négligence grossière, en cas de dommage mortel, corporel ou à la santé, par la reprise d'une garantie de condition pour un objet ou par la violation d'engagements contractuels importants ainsi que la loi de responsabilité du fait des produits n'est pas concernée par les conventions précédemment énoncées. Les dommages et intérêts liés à la violation d'obligations contractuelles importantes sont cependant limités aux dommages rentrant dans le cadre du contrat et prévisibles tant que la mauvaise intention ou la négligence grossière ne sont pas prouvés.

Le renversement de la charge de la preuve au désavantage du PARTENAIRE SERVICES n'est pas lié. Les droits à la garantie peuvent être exercés dans l'espace d'un an après connaissance ou ignorance grossière des dommages.

C - Durée du contrat

1. Le contrat est d'abord conclu pour un an à partir de la date de signature inscrite en premier. Il sera prolongé à chaque fois d'un an tant qu'aucun des partenaires ne le résilie.

2. Le contrat peut être dénoncé par écrit par les deux parties après un délai de trois mois à compter de la fin du mois.

3. La résiliation du présent contrat par Miele est possible à tout moment, avec effet immédiat, si la raison est grave. Une raison grave serait par exemple un manquement aux obligations acceptées précédemment par le PARTENAIRE SERVICES.

4. En cas de fin de contrat, le PARTENAIRE SERVICES est tenu de supprimer toutes les installations existantes et de rendre le matériel correspondant.

Le PARTENAIRE SERVICES doit sur demande de Miele confirmer par écrit la suppression.

D - Indépendance des clauses

Si l'une des clauses du contrat devait être nulle ou le si le contrat comportait un vide, la validité des autres clauses n'en sera pas affectée. La clause non valide sera considérée comme remplacée par une clause valide et applicable qui sera la plus similaire à l'intention de la clause d'origine. Ceci vaut également pour un vide.

E - For compétent, lieu d'exécution, choix de la loi applicable

Les parties souhaitent sincèrement collaborer dans la confiance et la loyauté et feront tous les efforts nécessaires pour résoudre les conflits de ce contrat ou liés à ce contrat à l'amiable.

Lieu d'application et for compétent :

MIELE SAS – BP 1000 – 9 avenue Albert Einstein – ZI du Coudray – 93151 Le Blanc-Mesnil Cedex

En cas de litige, faute de solution amiable, seul les tribunaux de Seine St Denis seront compétents pour litige de quelque nature que ce soit.

F - Divers

Les droits de ce contrat ne sont pas transmissibles. Toute extension ou modification de ce contrat doit être faite par écrit. Les accords de vive voix sont nuls.